



Agence Territoriale de Développement Agricole

BORGOU SUD - DONGA - COLLINES (ATDA BDC)

N° 002/26/DG_ATDA-BDC/DP/PF PRIMA/SA

Parakou, le 16 AVR 2020

Appel à projet pour la sélection des entrepreneurs agricoles cibles du PRIMA-Bénin

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante entrepreneuriat agricole des jeunes, femmes, et personnes handicapées, le PRIMA en partenariat avec les structures partenaires procède au recrutement des bénéficiaires de son accompagnement. La cible éligible est constituée essentiellement de Jeunes agris preneurs (actifs ou aspirants).

Le présent appel à projet est lancé pour recruter les jeunes potentiels agri preneurs.

⇒ Conditions à remplir par les jeunes agris preneurs actifs

- Être de nationalité béninoise ;
- Être âgé de 18 à 35 ans pour les jeunes hommes ;
- Être âgé d'au moins 18 ans pour les femmes et les personnes handicapées ;
- Avoir au moins le niveau du brevet d'étude du premier cycle ou la classe de 3^{ème} ;
- Présenter une idée de projet avec une vision à moyen et long terme (voir canevas de présentation) ;
- Avoir au moins trois (3) ans d'expérience pratique dans l'un des domaines ci-après :
 - Fourniture/distribution d'intrants
 - Transformation artisanale des produits agricoles
 - Transformation semi-industrielle type Agro-PME
 - Unités de conditionnement
 - Mini-chaîne de froid
 - Agrégation et commercialisation : demi-gros
 - Stockage et commercialisation
 - Warrantage de groupe
 - Transformation des produits forestiers non-ligneux
 - Service de labour, de récolte et de post-récolte
 - Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles
 - Services d'intermédiation et de facilitation de marché
 - Maîtrise de l'eau et énergie
 - Dépannage et réparation divers
 - Entretien et maintenance des équipements, outillages et infrastructures
 - Appui-conseil
 - Prestations diverses
- Développer sa propre initiative
- Disposer d'un site sécurisé pour la transformation si nécessaire ;

- Résider et exercer l'activité objet de la demande dans l'un des corridors-cibles du PRIMA¹ ;
- Être disposé à se conformer aux exigences du PRIMA/FNDA dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires ;
- Avoir un compte dans une institution financière partenaire du FNDA ou être disponible à y ouvrir un compte ;
- Ne pas avoir un financement en cours pour le même projet ;
- Avoir la capacité de contribuer à hauteur de 10% en nature ou en espèce au financement de son projet ;
- Être immédiatement disponible après la sélection à suivre le processus de capacitation.

⇒ **Conditions à remplir par les jeunes aspirants**

- Être de nationalité béninoise ;
- Être âgé de 18 à 35 ans pour les jeunes hommes ;
- Être âgé d'au moins 18 ans pour les femmes et les personnes handicapées
- Proposer une initiative dans les domaines ci-après :
 - Fourniture/distribution d'intrants
 - Transformation artisanale des produits agricoles
 - Transformation semi-industrielle type Agro-PME
 - Unités de conditionnement
 - Mini-chaîne de froid
 - Agrégation et commercialisation : demi-gros
 - Stockage et commercialisation
 - Warrantage de groupe
 - Transformation des produits forestiers non-ligneux
 - Service de labour, de récolte et de post-récolte
 - Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles
 - Services d'intermédiation et de facilitation de marché
 - Maîtrise de l'eau et énergie
 - Dépannage et réparation divers
 - Entretien et maintenance des équipements, outillages et infrastructures
 - Appui-conseil
 - Prestations diverses
- Disposer d'un site sécurisé pour la transformation si nécessaire ;
- Résider et exercer l'activité objet de la demande dans l'un des corridors-cibles du PRIMA ;
- Être disposé à se conformer aux exigences du PRIMA dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires ;
- Avoir un compte dans une institution financière agréée ou être disponible à y ouvrir un compte ;
- Ne pas avoir un financement en cours pour le même projet ;
- Avoir la capacité de contribuer à hauteur de 10% en nature ou en espèce au financement de son projet ;
- Être immédiatement disponible après la sélection à suivre le processus de capacitation ;
- Avoir au moins le certificat d'étude primaire ou la classe de CM2 ;
- Prendre un engagement écrit d'installer son activité dans l'un des corridors du PRIMA ;
- Présenter une idée de projet avec une vision à moyen et long terme (voir canevas de présentation).

¹ Les corridors du PRIMA sont : 1- Extrême Nord (Malanville-Karimama) ; 2- Nord (Djougou-Ouaké) ; 3- Centre (Glazoué-Savalou Dassa-Zounmè) ; 4- Sud (Dogbo-Klouékanmè et Aplahoué) ; 5- Sud (Bohicon-Zogbodomey Djidja et Cové)

NB : Aucune activité de production n'est éligible quel que soit la catégorie d'entrepreneur cible concernée

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement comporter :

⇒ Jeunes actifs et Jeunes aspirants

- un formulaire de candidature à retirer au niveau des cellules communales ;
- une lettre de motivation ;
- une présentation de l'idée de projet (confère canevas) ;
- une photocopie simple de sa Carte d'Identité Nationale ou de son Certificat d'identification Personnelle (CIP), ou Passeport en cours de validité;
- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou copie simple de l'acte de naissance sécurisé;
- une copie du dernier diplôme obtenu, ou un certificat de scolarité de la dernière classe fréquentée, ou une copie légalisée du dernier bulletin de notes ;
- une copie simple des attestations de formation ou de stage technique ou professionnelle; en lien avec le projet
- une attestation de résidence datant de moins de trois (3) mois ;
- un engagement sur l'honneur à suivre les exigences du PRIMA dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires (voir annexe....) ;
- une lettre de recommandation signée du parent et cosignée par le CCeC, ou un membre du Conseil d'Administration d'une OPA (niveau communal ou niveau départemental), ou un élu d'une représentation locale / départementale de CMA, et mettant en exergue la nature et la durée de son expérience, la commune d'exercice de l'activité ou la commune de résidence et la preuve de la disponibilité de la contrepartie (pour les jeunes actifs).
- une liste des matériels et équipements disponibles pour les agris preneurs actifs ;
- une lettre de reconnaissance de la situation de handicap délivrée par les Guichets uniques de protection sociale (GUPS, ex CPS), ou les organisations de personnes handicapées (OPH) pour les personnes handicapées .

Lieu et Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous pli fermé dans les cellules communales de *Djougou, Ouaké, Savalou, Glazoué, Dassa-Zoumé et Djidja*.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 15 mai 2026 à 17h, délai de rigueur.

NB : Les candidatures féminines et des personnes handicapées sont vivement encouragées.

Seuls les postulants dont les dossiers sont jugés recevables par le comité de sélection seront convoqués pour les phases suivantes du processus.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser :

- au point focal au téléphone :
Point focal ATDA 4 : 0197687059 ;
• DG ATDA 4 : 0197608927
- ou à l'Unité de gestion du projet au téléphone
Responsable composante 1 :
0161228989
Chef PRIMA : 0197877760

Le présent communiqué peut être lu par voie d'affichage au niveau de l'ATDA4, des Mairies de *Djougou, Ouaké, Savalou, Glazoué, Dassa-Zoumé et Djidja*, des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) partenaires du PRIMA-Bénin, des Radios partenaires du PRIMA (Radio Idadu de Savè, Radio Illéma de Dassa, Radio locale de Ouaké, Solidarité FM de Djougou, Radio Orè Ofè de Tchetti).

Processus de sélection

- Présélection sur dossier ;
- Entretien/visite de site avec les candidats présélectionnés selon le cas ;
- Sélection finale par le Comité Territorial de Planification et de suivi (CTP) ;
- Publication et affichage des résultats.

Fait à Parakou le 16 AVR 2026

A circular official stamp in blue ink. The text inside the stamp reads "Le Directeur Général" in the center, with "Comité Territorial de Planification et de Suivi" around the perimeter. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Kolawolé Luc Achille ONILOUDE
Directeur Général